

Dans le cadre de la relation entre :

- **BNP PARIBAS**, société anonyme au capital de 2.494.005.306 euros, dont le siège social est à PARIS (75009), 16, Boulevard des Italiens, immatriculée sous le n° 662 042 449, RCS PARIS - identifiant CE FR 76662042449 - orias n°07 022 735, représentée par son mandataire :

Agissant pour le compte de son agence de NOGENT BALTARD habilité à cet effet, et ci-après dénommée sous le terme générique "**la Banque**" ou "**BNP Paribas**",

de première part,

et la société SOPHROKHEPRI, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital de 10.000,00 euros, dont le siège social est à NOGENT-SUR-MARNE (94130) , 188 grande rue Charles de Gaulle , immatriculée sous le n° 811 445 410 - RCS CRETEIL , représentée par Madame REVELLAT Evelynne née STROPIANO en qualité de Présidente ci-après dénommée dans le corps de l'acte sous le terme générique "**le Client**" à moins qu'elle ne soit nommément désignée,

de seconde part,

Il est convenu de confirmer l'accord de la Banque sur une ouverture de crédit, à durée déterminée, utilisable sous la forme d'un découvert comptabilisé au compte courant du Client numéro 0932 - 10092048 , ouvert sur les livres de l'Agence NOGENT BALTARD de la Banque dont l'adresse est au 14 grande rue Charles de Gaulle , NOGENT SUR MARNE (94130) suivant les conditions et modalités ci-après.

Le présent découvert vient en substitution de la facilité de caisse d'un montant de 3.000,00 euros établie par acte du 26 juillet 2016.

Conditions Particulières

Montant : 6.600,00 euros (six mille six cent euros) maximum.

Durée : à compter du 09 mars 2017 jusqu'au 09 mars 2018, soit une durée maximum de 12 mois.

Amortissement : La position débitrice du compte courant du Client sur les livres de la Banque ne pourra dépasser :

- 6.050,00 euros du 09/04/2017 au 08/05/2017
- 5.500,00 euros du 09/05/2017 au 08/06/2017
- 4.950,00 euros du 09/06/2017 au 08/07/2017
- 4.400,00 euros du 09/07/2017 au 08/08/2017
- 3.850,00 euros du 09/08/2017 au 08/09/2017
- 3.300,00 euros du 09/09/2017 au 08/10/2017
- 2.750,00 euros du 09/10/2017 au 08/11/2017
- 2.200,00 euros du 09/11/2017 au 08/12/2017
- 1.650,00 euros du 09/12/2017 au 08/01/2018
- 1.100,00 euros du 09/01/2018 au 08/02/2018
- 550,00 euros du 09/02/2018 au 08/03/2018

Elle devra être entièrement nivelée au plus tard le 09 mars 2018.

A la date d'échéance, le compte courant du Client ne pourra plus enregistrer de position débitrice au titre du présent contrat, hormis au titre de l'éventuelle facilité de caisse qui pourrait lui être accordée.

Conditions financières applicables au crédit autorisé :

- Intérêts : calculés sur le solde débiteur en valeur à taux indexé sur le Taux de Base BNP Paribas majoré de 4,00 % l'an, soit à ce jour 11,05 % l'an. (Taux de Base BNP Paribas : 7,05 % l'an + majoration de 4,00 % l'an) et décomptés selon la méthode des nombres de 360 jours annuels au nombre de jours exacts.
- Commission sur le plus fort découvert : 0,07 %, applicable sur le montant du plus fort débit du mois en valeur.

Conditions financières en cas de dépassement du crédit autorisé :

Toute utilisation du découvert supérieure au montant ci-dessus n'ayant pas fait l'objet d'une convention préalable entre la Banque et le Client, donnera lieu, de plein droit, à une majoration de **trois** points du taux indiqué ci-dessus, soit à ce jour 14,05 % l'an, sans que cette majoration, ou sa perception, puisse être considérée comme valant accord de la Banque sur le maintien de cette utilisation excédentaire ou sur l'extension du montant de ce découvert.

- Intérêts : calculés sur le montant du dépassement en valeur soit à ce jour 14,05 % l'an (taux de base BNP Paribas : 7,05 % l'an + majoration de 4,00 % l'an + majoration de 3 points) et décomptés selon la méthode des nombres de 360 jours annuels au nombre de jours exacts
- Commission sur le plus fort découvert : 0,07 %, applicable sur le montant du plus fort débit du mois en valeur.

Cette perception d'intérêts majorés ne vaut en aucun cas confirmation par la Banque de l'augmentation du plafond du crédit autorisé.

Modalités de perception des intérêts et commissions : Les intérêts et la commission du plus fort découvert sont perçus à terme échu, à la fin de chaque trimestre .
La commission de découvert est limitée à la moitié des intérêts débiteurs de la période considérée. En outre, les intérêts, commissions et accessoires produiront des intérêts du jour de leur inscription en valeur au compte du Client.

Frais de gestion administrative du découvert : Des frais de gestion correspondant au traitement administratif de l'autorisation de découvert seront prélevés sur le compte du Client, en une fois et d'avance, dans les premiers jours du mois suivant la date de signature du présent contrat.

Leur montant s'élève à 50,00 euros (prestation non soumise à TVA).

Aucune commission d'engagement n'est prélevée en sus.

Taux Effectif Global (T.E.G.) : Pour satisfaire aux obligations des articles L314-1 et suivants du Code de la Consommation, compte tenu de la durée convenue de l'autorisation de découvert, le Taux Effectif Global, calculé selon la méthode légale actuellement en vigueur, en fonction du taux d'intérêt déterminé ce jour, ressort à :

- 12,823 pour cent l'an calculé selon la méthode légale actuellement en vigueur à partir d'un taux actuariel mensuel de 1,068 pour cent et sur la base d'une utilisation totale du découvert au taux conventionnel ci-dessus indiqué.
 - 12,922 % l'an sur la base d'une utilisation à hauteur de 110 % de l'autorisation de découvert pendant 3 jours, et à partir du taux majoré ci-dessus indiqué.
- Ce dernier exemple, présenté à titre indicatif, ne vaut en aucun cas accord de la Banque sur une utilisation du découvert au-delà du montant autorisé.

Assurance facultative

Pour sûreté du présent concours, la Banque a proposé au Client qu'il adhère à l'assurance facultative "BNP Protection Pro".

Conditions Générales

Réalisation : L'ouverture de crédit sera utilisée par tout moyen bancaire habituel.

S'agissant d'un crédit en compte courant, les versements effectués par l'une ou l'autre des parties constitueront des remises au compte existant entre le Client et la Banque et deviendront de simples articles de débit et de crédit de ce compte.

Informations sur les conditions d'arrêté du crédit : Le décompte d'intérêts et commissions adressé par la Banque au Client reprend les nombres correspondant à l'ensemble des soldes débiteurs en valeur de la période, pour les opérations donnant lieu à l'application d'une date de valeur.

Dans le cas où le Taux de Base BNP Paribas serait modifié, le client en sera préalablement informé par une mention portée sur son relevé de compte indiquant également la date de prise d'effet de cette modification.

Engagements du Client : Le Client s'engage à affecter les fonds du présent crédit exclusivement à ses besoins professionnels. En contrepartie de la présente confirmation de crédit, le Client s'engage à informer la Banque de tout élément pouvant avoir une incidence sur sa situation patrimoniale, économique ou financière ou sur celle des éventuelles cautions.

Ainsi, les pièces suivantes devront être communiquées régulièrement à la Banque :

- les copies certifiées conformes des documents comptables annuels, et ceci, dès que disponibles.
- Les copies de tous documents justifiant d'une modification statutaire, dans les 15 jours de leur établissement.

Par ailleurs, le Client déclare être à jour du paiement de toutes sommes pouvant être dues à un quelconque organisme privilégié et notamment ses cotisations sociales, impôts, taxes ou contributions diverses.

Résiliation du crédit - Clôture du compte : La résiliation du crédit à l'initiative de l'une ou de l'autre des parties, doit être notifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation par le Client peut intervenir à tout moment, sans préavis ni indemnités; elle implique le remboursement immédiat de toutes les sommes dues par le Client en capital, intérêts, commissions, frais et accessoires.

La résiliation par la Banque peut intervenir à tout moment sans préavis et entraîne l'exigibilité de toutes les sommes dues, à quelque titre que ce soit (capital, intérêts, commissions, frais et accessoires et le cas échéant les pénalités et intérêts de retard), et le cas échéant la clôture du compte dans l'un des cas suivants :

- dans le cas d'une situation irrémédiablement compromise du client ou d'un comportement gravement répréhensible au sens de l'article L 313-12 du code monétaire et financier,
- en cas de liquidation judiciaire du client,

En outre, la Banque pourra résilier le crédit à tout moment, sous réserve d'un préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec avis de réception dans l'un des cas suivants :

- à défaut d'exécution d'un seul des engagements pris par le Client aux termes des présentes, et de façon plus générale, en cas de non-respect de l'une des obligations visées dans le présent contrat, et notamment si le Client n'effectue pas à l'échéance prévue ci-dessus le paiement nécessaire pour ramener la position débitrice de son compte au montant ci-dessus convenu ;
- en cas de plan de cession de l'entreprise cliente dans le cadre d'une procédure collective,
- en cas d'exclusion par la Banque de France de la signature du Client,
- en cas de non constitution au profit de la Banque de l'une quelconque des garanties mentionnée sous l'article "Garanties" ci-dessus, s'il y a, comme en cas de disparition de l'une de ces garanties,

Formulaire de rétractation
article L 341-16 du code monétaire et financier

Formulaire à renvoyer au plus tard 14 jours à compter de la signature du contrat de **Découvert Professionnel** par lettre recommandée avec avis de réception à :

BNP PARIBAS
Agence NOGENT BALTARD
14 grande rue Charles de Gaulle
NOGENT SUR MARNE (94130)

Contrat de Découvert Professionnel

Cette rétractation n'est valable que si elle est adressée avant l'expiration du délai de 14 jours, prévu à l'article L. 341-16 du code monétaire et financier lisiblement et parfaitement remplie.

Je soussigné :

déclare renoncer au contrat de Découvert Professionnel que j'avais conclu le _____
avec BNP Paribas dont le siège social est à Paris 75009, 16 boulevard des Italiens.

Date :

Signature du Client